



Mairie D'ATTIGNAT-ONCIN  
470 Route du Chef Lieu  
73610 ATTIGNAT-ONCIN

☎ 04 79 36 07 69  
✉ mairie.attignat-ocin@orange.fr

## COMMUNE DE ATTIGNAT-ONCIN

### Arrêté municipal n°2024-ARR-022 portant mise à jour de la carte communale

Le Maire de Attignat-Oncin,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 163-10, R. 161-8 et R. 163-8 ;

VU la carte communale d'Attignat-Oncin approuvée le 02 août 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 mars 2024 portant déclaration d'utilité publique du captage des Grands Communaux – Drevin sis à Attignat-Oncin et du captage du pompage de Lépin-le-Lac sis à Aiguebelette-le-Lac ;

VU la liste des servitudes d'utilité publique annexée à la carte communale ;

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour la carte communale ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La carte communale d'Attignat-Oncin est mise à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe intitulée « servitudes d'utilité publique » est modifiée comme suit :

Libellé de la servitude	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
LIGNES ELECTRIQUES	II	Lignes 400 KV Creys – Grande Ile 1 & 2	Arrêté ministériel et du 23/02/2006	Réseau de Transport d'Électricité – GMR Savoie 455, avenue du Pont de Rhodane BP 12 73200 ALBERTVILLE cedex
		Lignes 400 KV Chaffard – Grande Ile 1 & 2		
PROTECTION DES EAUX	AS1	Périmètres de protection des captages : <ul style="list-style-type: none"><li>de la Fauchère (amont et aval)</li><li>de Cerbazin</li><li>du Replat (supérieur et inférieur)</li></ul>	Arrêté préfectoral du 20 juillet 2023	Agence Régionale de Santé Délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue 73000 CHAMBRÉY
		Périmètres de protection du captage des Grands Communaux-Drevin sis à Attignat-Oncin Périmètres de protection du captage du pompage de Lépin le Lac sis à Aiguebelette le Lac	Arrêté préfectoral du 11 mars 2024	
RESEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	PT3	Fibres optiques 07 et 30	Arrêté préfectoral n° 22/05/1990	ORANGE – UI Alpes 30 bis, rue Ampère 38000 GRENOBLE F
VOIES FERRÉES	T1	Domaine public et emprises ferroviaires en bordure desquelles peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer de la ligne n° 933 000 de Saint André le Gaz à Chambéry		SNCF RFSFAU Direction territoriale Auvergne Rhône-Alpes 78 rue de la Villette 69425 LYON cedex 03

**ARTICLE 2 :** La mise à jour a été effectuée pour les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public à la mairie d'Attignat-Oncin et à la direction départementale des territoires.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage, durant deux mois, en mairie d'Attignat-Oncin.

**ARTICLE 4** : Copie du présent arrêté, accompagné de la liste des servitudes d'utilité publique, sera adressée à Monsieur le Préfet de la Savoie, Monsieur le Directeur départemental des territoires et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de la Savoie.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.

Fait à Attignat-Oncin, le 05 juillet 2024

Le Maire,

**Le Maire d'Attignat-Oncin**

Thomas LIBERT

